



CHARTRE DU BON JOUEUR ET DU BON ADHERENT

Tout adhérent est invité à respecter la dite charte :

- Je ferai toujours preuve de fair-play. J'encourage mes partenaires et je respecte mon adversaire de jeu quel que soit son âge et son niveau.
 - Je retirerai toutes formes de violences : verbale, physique, psychologique.
 - Je serai exemplaire dans mon jeu et mon comportement pour les plus jeunes de mon club.
 - Lorsque je participe à des compétitions, je représente et porte les couleurs du club.
- L'intégration dans mon club et dans mon équipe d'un nouvel adhérent est pour moi une priorité.
- Je respecterai le matériel qui est mis à ma disposition.
 - Je respecterai les décisions prises par mon capitaine d'équipe et le bureau du club.
 - Je réserverai les courts en m'inscrivant sur les feuillets prévus à cet effet

Le règlement de l'école de tennis :

- L'école de tennis est un lieu d'apprentissage ludique, certes, mais pour le bon fonctionnement des cours, un certain nombre de règles doivent être respectées par tous.
- Les familles devront s'assurer de la présence de l'enseignant lorsqu'ils déposent leur enfant.
- Les parents doivent venir chercher leur enfant sur les courts et non aux abords !
- Il est important que chaque joueur(se) se présente avec une tenue adaptée pour la pratique du tennis, c'est-à-dire un short ou un bas de survêtement, un tee-shirt et sweat, ainsi qu'une paire de chaussures de sport propre et dont les semelles ne marquent pas.
- Mâcher du chewing-gum est strictement interdit sur les courts
- Le goûter devra être pris avant le cours
- La ponctualité sera un élément indispensable au bon déroulement des cours ! être prêt au moins 5 minutes avant en tenue de sport. Ainsi, si l'élève doit se changer, il doit arriver bien en avance.
- Enfin nous souhaitons rappeler qu'il est absolument nécessaire de prévenir le plus tôt possible avant les cours toute absence afin d'éviter l'école buissonnière mais surtout afin de veiller à la bonne sécurité de chacun. Les élèves ne pourront quitter le cours sans l'accord au préalable de leur responsable légal.

A Vias, le : Signature :